

Institut national de recherche en informatique et en automatique

Arrêté du 19 avril 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'assistants ingénieurs à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA)

NOR : RIAH2409692A

Par arrêté du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique en date du 19 avril 2024, est autorisée, au titre de l'année 2024, l'ouverture de concours externes pour le recrutement d'assistants ingénieurs à l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) pour pourvoir des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.

Le nombre total des postes susceptibles d'être ouverts aux concours externes susmentionnés est fixé à sept.

L'affectation des postes et leur répartition par branche d'activité professionnelle (BAP) sont indiquées ci-dessous :

- 1 poste d'assistant ingénieur – BAP E : Informatique, statistiques et calcul scientifique ;
- 3 postes d'assistants ingénieurs – BAP G : Patrimoine immobilier, logistique, restauration et prévention ;
- 3 postes d'assistants ingénieurs – BAP J : Gestion & pilotage.

Numéro de concours	Centre	Corps	Emploi-type	Nombre de postes
2024-SGE-AI-AF-1	Siège	AI	J3E47 - Assistant-e en gestion financière et comptable	1
2024-SGE-AI-AF-2	Siège	AI	J3E47 - Assistant-e en gestion financière et comptable	2
2024-SGE-AI-AF-3	Siège	AI	E3A41 - Gestionnaire d'application / assistance support	1
2024-SGE-AI-PREV-1	Siège	AI	G3C49 - Animateur-trice en prévention des risques	1
2024-PRO-AI-STG-1	Centre INRIA de Paris	AI	G3A45 - Chef-fe d'exploitation de maintenance des bâtiments	1
2024-SAM-AI-PREV-2	Centre INRIA d'Université Côte d'Azur	AI	G3C49 - Animateur-trice en prévention des risques	1

La date d'ouverture des inscriptions est fixée au 23 avril 2024. La date de clôture des inscriptions est fixée au 24 mai 2024.

A compter de cette date, les candidats doivent :

- soit s'inscrire en ligne, par voie télématique sur le site internet d'INRIA <https://www.inria.fr/fr/concours-externes> du 23 avril au 24 mai 2024 ;
- soit demander un dossier de candidature au format papier par courrier jusqu'au 24 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi, ou retirer un dossier papier jusqu'au 24 mai 2024 auprès de la direction des ressources humaines (cf. annexe). Aucune demande par mail ou téléphone ne sera prise en compte ;
- dans le cadre d'une candidature en ligne, avoir terminé leur inscription électronique le 24 mai 2024 à minuit heure française ;
- dans le cadre d'une candidature papier, avoir déposé leur dossier à la direction des ressources humaines (cf. annexe) jusqu'au 24 mai 2024 à 17 heures, ou l'avoir envoyé par voie postale au plus tard le 24 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi, à la direction des ressources humaines (cf. annexe).

Tout dossier transmis hors délai, incomplet ou insuffisamment affranchi sera automatiquement rejeté.

Le concours se déroule en deux phases : la phase d'admissibilité et la phase d'admission.

La phase d'admissibilité préalable à la phase d'admission, consiste en l'étude par le jury du dossier de candidature pour le concours d'accès au corps des assistants ingénieurs d'INRIA (coefficient 2).

La phase d'admission comprend une audition précédée d'une épreuve écrite relevant de l'emploi type correspondant aux emplois mis au concours.

L'épreuve écrite, d'une durée de deux heures, doit permettre d'apprécier la culture générale des candidats, leurs connaissances techniques, leur capacité d'analyse et de synthèse, leurs qualités d'expression écrite et leur aptitude à exercer les fonctions postulées (deux heures ; coefficient 3).

L'audition débute par un exposé du candidat sur son cursus et ses motivations professionnelles et se poursuit par un entretien avec le jury. Elle doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances des candidats ainsi que leur aptitude à exercer les fonctions postulées et à remplir les missions qui leur seront confiées (trente

minutes, dont dix minutes au maximum pour l'exposé du candidat et vingt minutes au minimum pour l'entretien avec le jury, coefficient 3).

Les candidats résidant dans l'une des collectivités mentionnées à l'article 72-3 de la Constitution (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis et Futuna, Polynésie française, Nouvelle-Calédonie) ou à l'étranger, en situation de handicap, en état de grossesse ou dont l'état de santé le nécessite bénéficient, à leur demande, du recours à la visioconférence pour le déroulement de l'audition. Pour bénéficier de la visioconférence, les candidats en situation de handicap, les femmes en état de grossesse ainsi que les personnes dont l'état de santé rend nécessaire le recours à la visioconférence doivent produire le certificat médical délivré par un médecin agréé et comportant la mention de l'aménagement relatif à la visioconférence.

Ils doivent en faire la demande par écrit auprès du service des ressources humaines référent du concours concerné (cf. liste en annexe) au plus tard dans un délai de deux jours ouvrés à compter de la réception de la convocation à l'audition. A titre exceptionnel, lorsque l'urgence le justifie, un candidat pourra être autorisé à bénéficier du recours à la visioconférence même si sa demande est formulée après cette date, sous réserve de l'accord d'INRIA.

La demande de mise en place de visioconférence doit être réalisée conformément à la procédure mise en place par INRIA et disponible sur le site internet d'INRIA dans le respect des garanties prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat.

Conformément au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap, les candidats demandant un aménagement d'épreuves doivent transmettre un certificat médical établi par un médecin agréé, au plus tard trois semaines avant le déroulement des épreuves soit le 7 juin 2024. Le certificat médical, qui doit avoir été établi moins de six mois avant le déroulement des épreuves, précise la nature des aides humaines et techniques ainsi que des aménagements nécessaires pour permettre aux candidats, compte tenu de la nature et de la durée des épreuves, de composer dans des conditions compatibles avec leur situation.

Les dates, les lieux des épreuves, la composition des jurys et les listes des candidats admis à concourir feront l'objet de décisions du président-directeur général de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique.

ANNEXE

INRIA, direction des ressources humaines, service recrutement et carrière, domaine de Voluceau, BP 105, 78153 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex France.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Bordeaux, 200, avenue de la Vieille-Tour, 33405 Talence Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université Grenoble Alpes, Inovallée, 655, avenue de l'Europe, Montbonnot, 38334 Saint-Ismier Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Lille, parc scientifique de la Haute-Borne, 40, avenue Halley, bât. A, Park Plaza, 59650 Villeneuve-d'Ascq.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Lyon, campus La Doua Villeurbanne, bâtiment CEI-2, 56, boulevard Niels-Bohr, CS 52132, 69603 Villeurbanne (France).

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Lorraine, technopôle de Nancy Brabois, campus scientifique, 615, rue du Jardin-Botanique, 54602 Villers-lès-Nancy Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Paris, 2, rue Simone-Iff, CS 42112, 75589 Paris Cedex 12.

Service des ressources humaines du centre INRIA de l'université de Rennes, campus universitaire de Beaulieu, 35042 Rennes Cedex.

Service des ressources humaines du centre INRIA de Saclay, 1, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves, bâtiment Alan-Turing, campus de l'Ecole polytechnique, 91120 Palaiseau.

Service des ressources humaines du centre INRIA d'université Côte d'Azur, 2004, route des Lucioles, BP 93, 06902 Sophia-Antipolis Cedex.

Service des ressources humaines du siège d'INRIA, domaine de Voluceau, BP 105, 78153 Le Chesnay-Rocquencourt Cedex France.